

Charte de la Revue d'Histoire de l'Université de Sherbrooke

I. Dispositions générales

Article 1.1. Utilisation du masculin

Bien que le masculin soit utilisé dans les présents statuts, les mots relatifs aux personnes désignent autant les femmes que les hommes. L'usage exclusif du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

Article 1.2. Nom

Les étudiants de maîtrise et de doctorat en histoire de l'Université de Sherbrooke ont la gestion d'une revue intitulée "Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke"

Article 1.3. Entrée en vigueur

Lors de leur adoption en Assemblée Générale, les présents statuts régleront le fonctionnement de la revue. Ils pourront être abrogés par une modification ultérieure sous réserve d'acceptation en Assemblée Générale de l'AEMDHUS (Association des étudiants à la maîtrise et au doctorat en histoire de l'Université de Sherbrooke).

Article 1.4. Buts et objectifs de la revue

La revue étudiante a pour objectif premier de valoriser les travaux et recherches des étudiantes et les étudiants en histoire de l'Université de Sherbrooke en les diffusant par le biais d'un périodique électronique. La revue permet aux étudiants de s'initier à la rédaction professionnelle de l'histoire et favorise les échanges intellectuels entre les cycles et entre les institutions.

Article 1.5. Association d'attache

La revue étudiante représentée par son comité éditorial n'est pas une association et à ce titre ne dispose pas d'une trésorerie. L'AEMDHUS est l'association à laquelle réfère la revue, à travers son comité éditorial.

II. Comité éditorial

Article 2.1. Définition

Le comité éditorial est l'instance chargée d'assurer le fonctionnement général de la revue et d'en publier un volume, composé de deux numéros, tel que prévu dans la troisième partie de la Charte. Ses membres sont élus selon les modalités et conditions énoncées à l'article 2.3. En raison de la durée du mandat, deux comités éditoriaux coexistent pendant deux sessions. Le comité plus ancien est responsable de la transmission des informations au comité le plus récent.

Article 2.2. Composition

Le comité éditorial est composé idéalement de 5 membres, 3 étant le minimum pour assurer le bon fonctionnement de la revue. Pour la description détaillée des postes, se reporter à l'article 2.4 ; l'on se limitera ici à nommer ces postes : coordinateur de la revue, responsable des évaluations, responsable des communications, responsable de l'édition, responsable de la diffusion multimédia. Au minimum les postes seront coordinateur de la revue, responsable des évaluations (et communications) et responsable de la diffusion multimédia (et de l'édition).

Article 2.3. Élections

Les membres du comité éditorial sont élus en Assemblée Générale (A.G.) de l'AEMDHUS, à la rentrée d'automne. Les cinq postes sont ouverts chaque année.

a) Éligibilité : sont éligibles tous les étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat en histoire à l'un des cinq programmes offerts, à temps complet ou partiel.

b) Mise en candidature : les mises en candidature doivent être remises au président d'élections lors de l'A.G. Toutes les candidatures doivent être appuyées par un membre en règle de l'AEMDHUS.

c) Durée du mandat : en se présentant au comité éditorial, les étudiants s'engagent à honorer leur mandat pour la durée nécessaire à la publication d'un volume de 2 numéros : actes du colloque et numéro thématique, tels que définis aux articles 3.2 et 3.3. La durée du mandat excède donc une année, elle est en moyenne de 6 sessions.

d) Cumul des postes : le cumul des postes est possible (AEMDHUS, Comité du colloque et toute autre association).

e) Poste vacant : il est nécessaire à la pérennité de la revue qu'au moins 3 postes soient occupés chaque année sur les 5 disponibles. Pour ce faire, le comité exécutif (C.E.) de l'AEMDHUS et le comité éditorial de la revue doivent coopérer afin de recruter de nouveaux membres. Une fois les élections passées, et s'il y a vacance de poste, le coordinateur de la revue, avec l'accord du C.E., et le C.E., avec l'accord du coordinateur de la revue, peuvent instituer de nouveaux membres sans passer par l'élection en A.G.

f) Démission : les membres du comité éditorial peuvent démissionner en présentant une lettre au coordinateur de la revue, qui en avisera alors le C.E. Le démissionnaire est tenu de s'assurer que son remplaçant dispose de tous les dossiers en cours.

Article 2.4. Définition des postes

a) Coordinateur de la revue : Le coordinateur de la revue a pour responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de la revue, au cours de son mandat, et sa pérennité au-delà de son mandat. Il est chargé de représenter de manière officielle le comité éditorial et la revue auprès de l'AEMDHUS, du comité du colloque étudiant en histoire, de l'administration et de tout autre interlocuteur extérieur. Le coordinateur doit convoquer les réunions du Comité éditorial, préparer l'ordre du jour et s'assurer de la bonne communication entre les membres.

b) Responsable des communications : Le responsable des communications a pour mission de rédiger l'appel de texte du numéro thématique, de recueillir les textes proposés et de répondre aux courriels des auteurs potentiels de la revue. Il est chargé de transmettre les évaluations aux auteurs et de s'assurer que ceux-ci apportent les modifications attendues ; il envoie ensuite les textes au responsable de l'édition.

c) Responsable des évaluations : Le responsable des évaluations a pour mandat de trouver des évaluateurs pour les textes soumis et de rassembler les formulaires d'évaluation pour les transmettre au responsable des communications. Les évaluateurs doivent être des membres du corps professoral ou chargés de cours, de l'Université de Sherbrooke ou d'ailleurs. Le responsable des évaluations doit recruter les membres du comité scientifique et de le convoquer pour l'évaluation finale.

d) Responsable de l'édition : Le responsable de l'édition a pour mission de recruter les correcteurs de français, d'envoyer et de récupérer les textes corrigés, et de les mettre aux normes éditoriales (mise en page, notes de bas de page), si les auteurs ne l'ont pas fait.

e) Responsable de la diffusion multimédia : le responsable de la diffusion multimédia a pour mission de faire la maintenance et la mise à jour du site web de la revue, de l'infographie et la publication électronique des numéros de la revue dont il est en charge.

III. Fonctionnement de la revue

Article 3.1. Fonctionnement général

La Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke publie 1 volume par an composé de 2 numéros. Le premier numéro est thématique, le deuxième numéro est constitué de la publication des actes du colloque de l'année précédente. La publication est assurée par le comité éditorial, secondé par des évaluateurs et des correcteurs pour la langue. Les contributions peuvent être en français ou en anglais.

Article 3.2. Le numéro thématique

Chaque automne le comité éditorial nouvellement élu lance un appel de textes, thématique. L'appel de textes peut être ouvert à tous les cycles, ou réservé à un cycle ou deux en particulier.

L'appel de textes est ouvert à des articles et notes critiques (5000 à 8000 mots), des bilans historiographiques (4000 à 6000 mots), des essais (3500 à 5000 mots), des notes de recherche (1500 à 3000 mots) et des comptes rendus de lecture (800 et 1000 mots).

La publication du numéro thématique est prévue une année après l'envoi de l'appel de textes, au cours de l'automne.

Article 3.3. Les actes du colloque

Chaque hiver se tient le colloque étudiant en histoire de l'Université de Sherbrooke. En accord avec le comité organisateur, la revue a pour mission de réunir les

communications, via le coordinateur de la revue (article 2.4a) et d'en assurer la publication.

Pour ce numéro, seuls des articles de 4000 à 7000 mots sont acceptés.

La publication des actes du colloque est prévue une année après la réception des textes, autrement dit pour le colloque suivant.

Article 3.4. Évaluation des contributions

Afin d'estimer leur valeur intrinsèque, les textes reçus sont évalués anonymement par des membres du corps professoral, de Sherbrooke et d'ailleurs. Les contributions peuvent être refusées lors de ce processus. Les auteurs des textes acceptés doivent impérativement apporter les modifications souhaitées.

Le français et l'anglais sont corrigés par des correcteurs bénévoles ou non, recrutés par le comité éditorial. Les textes finaux sont évalués anonymement une dernière fois par le comité scientifique (composé par des professeurs du département d'histoire de l'Université de Sherbrooke) avant d'être publiés. Dans le cas de la publication des actes du colloque étudiant, cette dernière étape (passage au comité scientifique) est exclue.

Article 3.5. Publication

La revue est un périodique électronique ce qui n'exclut pas la publication papier.